



**Commission Locale de l'Eau - plénière
SAGE Adour amont
A Lembeye, le 3 juin 2024**

COMPTE-RENDU

MEMBRES, PRÉSENTS, EXCUSÉS

Après décompte des émargements sur la feuille de présence, il est constaté que 7 élus, 3 usagers et 2 représentants de l'Etat sont présents ou représentés, soit 12 des 64 sièges.
Le quorum n'est pas nécessaire compte tenu de l'ordre du jour.

	Présents	Excusés	Dont ayant donné pouvoir	Total représentés
Collège des élus	7	6	0	7/33
Collège des usagers	3	8	0	3/19
Collège de l'Etat	2	3	0	2/12
Total	12	17	0	12/64

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Rappel sur le cadre de travail et les spécificités de l'outil SAGE et de l'étape de stratégie
- Réflexions partagées sur les manques majeurs de l'ébauche de stratégie par rapport au SAGE de 2015 et aux attendus du plan d'adaptation au changement climatique Adour-Garonne
- Priorisation des orientations de l'ébauche de stratégie
- Travail sur l'avancement de l'élaboration de la stratégie du SAGE révisé

Objectif : Permettre aux commissions géographiques de poursuivre les travaux autour de la stratégie du futur SAGE révisé en s'assurant de leur pertinence au regard des attentes et de l'expérience de la CLE

RAPPEL SUR LE CADRE DE TRAVAIL ET LES SPECIFICITES DE L'OUTIL SAGE ET DE L'ETAPE DE STRATEGIE

L'animatrice du SAGE Adour amont rappelle les thématiques pouvant être abordées dans un SAGE et les différentes portées réglementaires d'un SAGE. Elle rappelle que la portée réglementaire, dont la présence de règles, est indispensable pour constituer un SAGE depuis la loi sur l'eau de 2006 et qu'un SAGE qui en serait dépourvu ne pourrait prétendre être approuvé. Elle présente également les différences entre un SAGE, un programme d'actions et une charte. L'animatrice du SAGE Adour amont précise ensuite la portée réglementaire réelle du SAGE en rappelant qu'il s'agit d'améliorer les projets du territoire et non d'être bloquant par principe, en mettant en corrélation le contenu du SAGE de 2015 avec les avis émis par la CLE et son Bureau entre 2014 et 2023. Elle précise enfin que certaines thématiques peuvent être abordées sous différents volets et que l'important est que ces sujets aient un lien avec l'eau, même s'ils ne portent pas uniquement sur la thématique de l'eau (exemple de l'érosion des sols qui présente d'autres impacts que la qualité des eaux et a induit différentes approches du risque d'érosion des sols dans l'étude de 2018, y compris sur des critères de santé et de sécurité des populations, dans l'objectif de mobiliser une multitude d'acteurs).

France Nature Environnement souhaite savoir si la révision du SAGE Adour amont peut permettre de reprendre les règles du SAGE, de les enrichir et d'augmenter leur nombre. L'animatrice du SAGE Adour amont précise que c'est l'une des opportunités de la révision et qu'il avait été prévu, dès la décision de réviser le SAGE, d'intégrer les nouveaux espaces de mobilité à la règle 3 du SAGE et de revoir la rédaction de la règle 1 du SAGE. **D'autres règles peuvent évidemment être ajoutées** pour tenir compte des évolutions du territoire ou d'un besoin de réévaluer le niveau d'attente sur certaines thématiques.

France Nature Environnement souhaite en savoir plus sur l'amélioration continue de la compatibilité des dossiers au SAGE. Le Président de la CLE précise que le SAGE bénéficie d'une meilleure visibilité et d'une qualité accrue en amont de leur dépôt du fait d'échanges préalables, conduisant à une baisse des réserves ou incompatibilités majeures avec le SAGE.

L'animatrice du SAGE Adour amont présente ensuite des exemples de stratégie de SAGE afin de permettre aux membres de la CLE de mieux appréhender les attendus de cette phase.

Christian Puyo, représentant de la communauté de communes Adour-Madiran, souhaite savoir la façon dont s'articule la stratégie du SAGE avec celle du comité de bassin Adour-Garonne. L'animatrice du SAGE Adour amont précise que les objectifs sont communs et vont dans le même sens mais que des adaptations locales peuvent être faites selon les moyens et contraintes locales spécifiques.

France Nature Environnement souhaite savoir si de nouveaux leviers d'actions sont disponibles pour le SAGE révisé, qui ne l'étaient pas pour le SAGE de 2015. Il est précisé qu'outre l'amélioration des connaissances et le renforcement de l'équipe d'animation en juillet 2024, les moyens restent identiques. France Nature Environnement souligne que le volet réglementaire du SAGE de 2015 apparaît assez léger par rapport aux tendances nationales et qu'il faudra accentuer un peu plus la portée réglementaire dans le SAGE révisé. Christian Puyo réagit en rappelant que la socio-économie doit être prise en compte dans la stratégie du SAGE. Lucien Lafon-Placette, représentant du syndicat mixte de l'Adour amont, souligne que la richesse des débats et la révision du SAGE doivent **permettre d'améliorer ce qui a été fait dans le SAGE de 2015**.

Les discussions s'orientent ensuite sur la **forme à donner à la stratégie**. Il est souligné l'importance de faciliter la communication autour de la stratégie du SAGE, supposant un **document clair et accessible**, se rapprochant dans la forme plus de l'Arc provençal que de la stratégie du SAGE Vallée de la Garonne, c'est-à-dire un document graphique et dont les axes et orientations sont facilement identifiables. L'importance de la forme du document est soulignée.

REFLEXIONS PARTAGEES SUR LES MANQUES MAJEURS

L'animatrice du SAGE Adour amont rappelle ensuite la structuration générale de la stratégie afin d'amorcer une réflexion sur les manques majeurs dans les orientations proposées.

Christian Puyo évoque les battements saisonniers de la nappe de l'Adour, en réaction à l'orientation portant sur le développement de stockage d'eau dans les sols. Il est précisé que cette orientation concerne le potentiel de restauration de la matière organique des sols, pouvant varier selon les secteurs du bassin et dont des analyses de l'équipe technique de l'Entente pour l'eau lors d'inondations sur des territoires pyrénéens voisins ont montré un potentiel de stockage plus important que celui des réservoirs structurants.

Le groupement de défense sanitaire aquacole d'Aquitaine (GDSAA) s'interroge sur l'absence d'orientation spécifique sur la qualité de l'eau et propose d'en ajouter une ; en effet, si les variations quantitatives liées au changement climatique sont perceptibles, les variations qualitatives ont un réel impact sur les milieux et certaines activités associées. Le contenu de cette orientation nécessitera d'être approfondi. Le GDSAA demande que soit précisé jusqu'où le SAGE peut explorer ce sujet. L'animatrice du SAGE Adour amont précise qu'il convient d'être le plus précis possible dans la façon d'aborder les sujets mais que n'importe quel aspect de la qualité de l'eau, y compris sur des sujets émergents et non encadrés ou suivis actuellement, peut être abordé dans le SAGE. **La seule limite est d'adapter le niveau d'exigence du SAGE aux enjeux spécifiques du territoire pour proposer des dispositions proportionnées.**

Philippe Castets, représentant de la communauté de communes Nord-Est Béarn, souligne que l'orientation dédiée aux essences locales dans l'axe végétation devrait préciser qu'elles doivent être adaptées au changement climatique pour une meilleure lisibilité.

France Nature Environnement souligne que le niveau d'ambition sur la lutte contre **l'érosion des sols** apparaît faible et qu'il faut s'interroger sur les objectifs à atteindre et les leviers à mobiliser pour les atteindre. Elle souligne l'importance de porter cette thématique à un niveau réglementaire avec notamment des actions à mener en bordure de route. Christian Puyo souligne le coût des mesures correctives pour les exploitants qui cultivent ces parcelles et ne peuvent en retirer des revenus si des bandes tampons, ou autre dispositif correctif, sont mises en place. Philippe Castets souligne que l'érosion engendre une perte de sol irréversible pour l'agriculteur et qu'il est important de mener des actions de prévention. Christian Puyo note que la réduction du travail du sol et l'absence de recours aux produits phytosanitaires peuvent apparaître comme des politiques contradictoires dans la façon de piloter les exploitations.

Lucien Lafon-Placette souligne que l'intitulé « Agir en anticipation des effets du changement climatique » n'est pas suffisamment clair et devrait intégrer un volet sur les comportements des populations.

France Nature Environnement **souhaite qu'une information technique puisse être apportée à la CLE sur les leviers qui seront plus ou moins efficaces**, selon les thématiques, pour l'atteinte des objectifs ; ceux-ci pouvant parfois être plus efficaces en étant incitatifs ou réglementaires selon les sujets. Marie Bareille, responsable du service gestion intégrée à l'Institution Adour, note que ces éléments pourront être travaillés plus finement **lors de l'écriture des documents** du SAGE avec différents niveaux d'ambitions et leviers mobilisables étudiés.

L'animatrice du SAGE Adour amont présente ensuite les thématiques abordées dans le SAGE de 2015 qui n'apparaissent pas dans l'actuelle proposition de stratégie.

France Nature Environnement souligne qu'exclure une thématique est périlleux, malgré l'objectif général du SAGE de concilier les usages et la préservation des milieux. Le groupement de défense sanitaire aquacole d'Aquitaine approuve ce positionnement et indique qu'il vaut mieux avoir de la matière et ne pas s'en servir que l'inverse, d'autant que de **nombreux usages sont en pleine mutation** et que l'on pourrait faire face à de nouvelles pratiques inattendues sur le bassin. L'exemple du ski nautique en rivière arrivé récemment sur un autre bassin versant est donné. Christian Puyo souhaite que la disposition visant l'arrêt de l'irrigation par submersion soit maintenue par précaution, tout comme la disposition concernant la substitution des prélèvements vers des ressources moins sensibles. Un bilan des transferts effectués pourrait être proposé à la CLE. Comme France Nature Environnement et le GDSAA, Christian Puyo est favorable à réintégrer le sujet des gravières, au titre du potentiel de réalimentation de cours d'eau depuis les gravières. Sur l'assainissement individuel, Christian Puyo souligne l'importance de réintégrer ce sujet au regard de l'enjeu de qualité de la nappe et de l'importance de mobiliser le rôle épuratoire des sols et de la végétation pour dégrader les molécules présentes dans les rejets. La sensibilisation des particuliers pour limiter les rejets à la source est évoquée par France Nature Environnement comme un levier à mobiliser. Le GDSAA s'interroge sur les leviers mobilisables pour réhabiliter les vieilles installations. Philippe Castets indique qu'il y a désormais des opportunités sur lors des ventes. L'animatrice du SAGE précise que les pratiques sont récentes et que les SPANC sont demandeurs d'une mise en réseau, notamment pour déployer une stratégie dissuadant l'absence de mise en conformité des installations.

Il est convenu de réintégrer l'ensemble des thématiques du SAGE de 2015 qui n'auraient pas été évoquées en commissions géographiques en les adaptant au niveau de connaissance actuel des enjeux.

Le GDSAA évoque également le **sujet des énergies renouvelables et notamment du photovoltaïque flottant** et son impact sur la qualité de l'eau à terme. France Nature Environnement souligne que les projets se développent mais qu'il n'y a pas d'attente réglementaire sur un bilan initial de la qualité de l'eau ni de durée minimale de suivi de la qualité de l'eau sur une multitude de paramètres. France Nature Environnement souligne qu'il y a un **enjeu de bancarisation des données** pour améliorer la connaissance des impacts réels de ce type d'installation. Elle souligne que le SAGE pourrait demander l'acquisition de connaissances par des suivis de la qualité de l'eau, sans que cela ne soit nécessairement très contraignant pour les porteurs de projet.

L'animatrice du SAGE Adour amont présente ensuite les mesures du plan d'adaptation au changement climatique Adour-Garonne que les acteurs des commissions géographiques proposent en large majorité de réintégrer. **Les membres de la CLE partagent globalement ce positionnement, même si un soin devra être porté sur le détail de certaines propositions, tant dans leur rédaction que dans la prise en compte des leviers mobilisables dans le SAGE.** Plus précisément, le groupement de défense sanitaire aquacole d'Aquitaine souligne que l'intégration des enjeux sanitaires émergents sur l'eau potable pourrait être élargie à d'autres domaines car ils concernent également la faune aquatique et les activités associées, en lien avec des évolutions bactériologiques sous l'influence du changement climatique.

Sur la continuité écologique, Christian Puyo souligne l'importance de tenir compte des enjeux spécifiques des seuils de fond qui maintiennent le lit de l'Adour suite aux extractions en lit mineur. France Nature Environnement souligne que le rétablissement de la continuité écologique présente un enjeu de qualité des eaux (dont la température des eaux) qu'il faut prendre en compte au regard des évolutions climatiques.

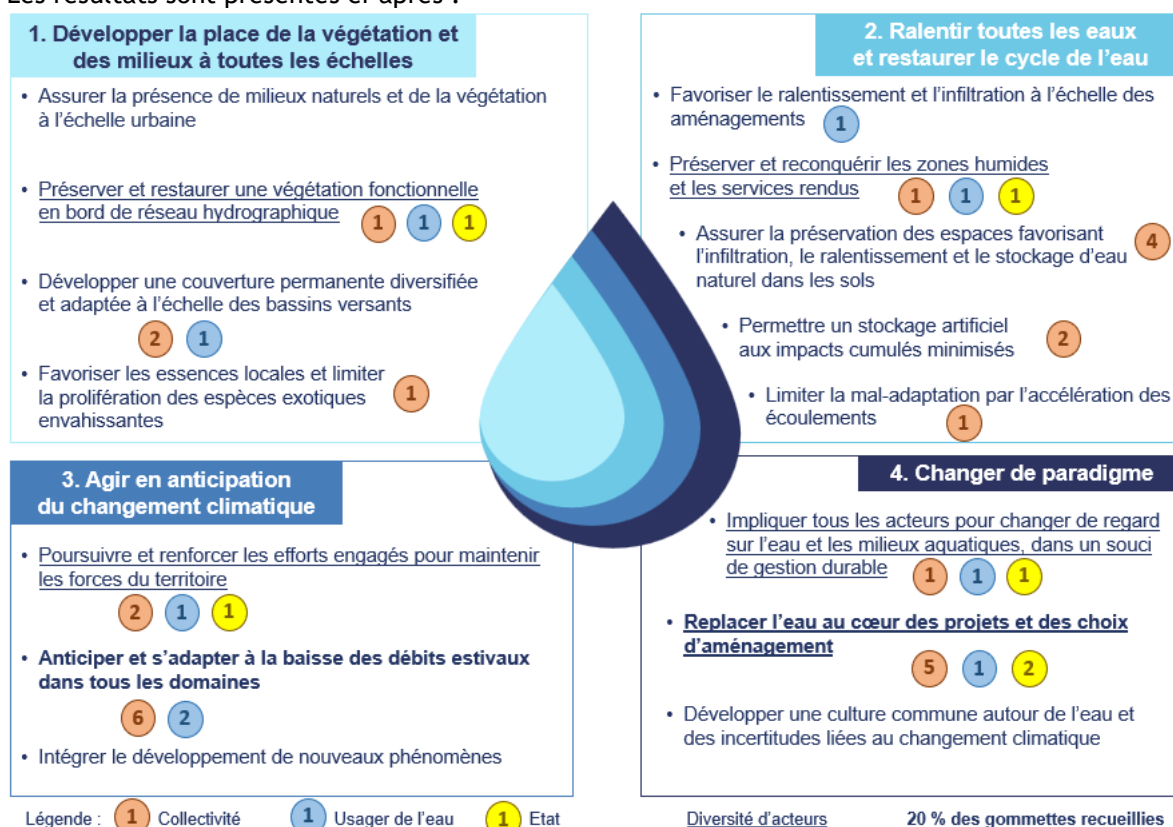
Il est proposé de **rassembler l'ensemble des orientations portant sur l'espace urbain** dans un même volet dédié à l'aménagement du territoire pour une meilleure lisibilité de la stratégie du SAGE.

PRIORISATION DES ORIENTATIONS DE L'ÉBAUCHE DE STRATÉGIE

L'équipe d'animation du SAGE distribue 3 gommettes à chaque participant en leur demandant de les répartir entre une ou plusieurs orientations sur lesquelles il leur semble essentiel que le SAGE propose une ambition forte.

Au regard du nombre de participants, les invités non membres de la CLE sont invités à se prêter au même exercice (hors équipe d'animation de l'Institution Adour).

Les résultats sont présentés ci-après :



Le GDSAA relève que les formulations des orientations sont très inégales, certaines étant très précises et d'autres plus globales et que les formulations plus globales peuvent apparaître plus percutantes. **Un soin devra donc être apporté pour proposer une formulation claire et mobilisatrice aux axes et orientations stratégiques afin de maximiser la mobilisation des partenaires.**

Vigilance :

Cette priorisation est indicative, en vue d'un réajustement de la structuration de la stratégie suite aux travaux de la CLE et des commissions géographiques. Il ne s'agit pas ici de supprimer les axes n'ayant pas recueilli de gommettes, d'autant que plusieurs membres de la CLE ont estimé avoir trop peu de gommettes pour pleinement répondre à l'exercice. Outre l'intérêt rédactionnel, cela permet une meilleure appréhension globale des attendus de l'ensemble des membres de la CLE présents et de l'évaluation des forces de la stratégie actuelle, au-delà des discussions susceptibles de se focaliser sur certains points spécifiques.

ANALYSE DETAILLÉE DES AXES 3 (ANTICIPER) ET 4 (CHANGER DE PARADIGME)

Les éléments mentionnés ci-après n'ont pas été partagés auprès de l'ensemble de la CLE mais uniquement en sous-groupes.

- **Manques identifiés**

-Le sujet de la prise en compte des énergies renouvelables apparaît insuffisante à ce stade. Parmi ces sujets, plusieurs méritent d'être traités : l'hydroélectricité, l'exploitation du bois mais aussi le **photovoltaïque** (agrivoltaïsme et photovoltaïque sur plan d'eau). Pour le photovoltaïque, une amélioration des connaissances des impacts est souhaitée. Pour le photovoltaïque, des suivis sur 10 ans pour connaître les évolutions de la qualité de l'eau induite par les projets est attendue, ainsi que des études préalables aux projets pour avoir de la donnée en situation initiale sur différents paramètres (qualité, cyanobactéries).

-La notion de partage de la ressource entre les usages n'apparaît pas à ce stade et serait à affirmer en préalable de la stratégie.

-Concernant la gestion de crise, plusieurs manques sont identifiés. Ce sujet nécessitera un travail complémentaire important. Plus précisément, il est proposé d'affiner la priorisation des usages. Si la priorité des usages pour l'eau potable et les milieux n'appelle pas de questionnement, la priorisation entre les usages économiques peut être interrogée : quelles priorités entre l'agriculture, les industries, la pisciculture, etc. ? La question de la priorité donnée à la défense contre les incendies est également interrogée. [*Précision technique : concernant la défense incendie, c'est un enjeu de sécurité publique donc un usage prioritaire au même niveau que l'eau potable*]. Il est donc proposé que le SAGE puisse travailler sur une priorisation locale des usages dits « non prioritaires », en anticipation des crises. Sur ce sujet, il est proposé de prévoir une évaluation du niveau de risque par type d'acteurs dans le cadre d'une gestion concertée afin de pouvoir définir une priorisation adaptée. Ce niveau de risque pourrait s'appuyer sur le risque économique (pertes) en cas de non accès à l'eau et les solutions alternatives possibles ou non. Ensuite, il est proposé que le SAGE définisse des niveaux d'alerte complémentaires à ceux existants. Par exemple, un niveau d'alerte sur l'eau potable pourrait être intégré plus tôt lors des baisses de débits afin de réduire la pression sur la ressource et peut-être maintenir certaines activités. La distinction entre les différents usages de l'eau potable est faite, entre son utilisation « vitale » et « de confort ».

-L'importance de proposer une approche générale sur l'érosion et de ne pas reporter l'ensemble des efforts sur les collectivités est soulignée.

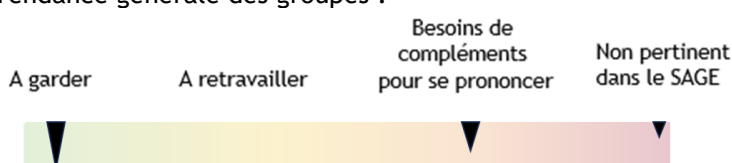
-Sur l'assainissement non collectif, il conviendrait de poursuivre le travail engagé et de valoriser l'étude réalisée pour aller plus loin.

-Il est soulevé un besoin d'harmonisation de la réglementation et de son application concernant la gestion de la ripisylve.

-Il conviendrait de regrouper l'ensemble des leviers portant sur l'eau dans l'habitat et les attendus vis-à-vis des citoyens dans une même orientation, dont le levier opérationnel principal serait la sensibilisation.

- **Analyse des groupes sur l'orientation 3.1 portant sur la poursuite et le renforcement des efforts engagés pour maintenir les forces du territoire**

Tendance générale des groupes :



Groupe 1 : Certaines propositions nécessitent des informations complémentaires pour évaluer leur pertinence. C'est notamment le cas du levier 3.1.3 sur la préservation de l'agriculture de montagne telle qu'elle est et le maintien du patrimoine culturel lié à l'eau sur le Haut-Adour (levier 3.1.4) où **la notion de maintien a interpellé le groupe**. Sur le levier 3.1.3 la notion de « maintien tel quel » nécessite d'être précisée : au regard du changement climatique, quelles caractéristiques sont à maintenir dans un contexte où l'activité devra nécessairement évoluer ? Il apparaît essentiel que l'agriculture locale (dans son ensemble, **agriculture de montagne comme de la plaine, qui ne doivent pas être opposées**) répondent aux problématiques locales et aux enjeux locaux, ce qui pourra supposer une adaptation au regard des évolutions climatiques. Concernant le levier 3.1.4, la notion de « maintien » nécessite également d'être précisée, notamment sur les sports d'hiver, l'adaptation des activités de loisirs étant attendue au regard des évolutions climatiques. Il faudrait donc préciser ce qui doit être maintenu et constitue une force du territoire.

Le levier 3.1.2 nécessiterait d'être précisé pour définir les captages nécessitant le maintien et la reconquête d'une eau potable de qualité en quantité suffisante et **l'ambition attendue** : s'agit-il de s'en assurer par une règle ? Il apparaît essentiel à ce stade de **ne pas faire de généralités pour gagner en efficacité**. Le groupe précise qu'enjeux environnementaux et socioéconomiques doivent être pris en compte.

Enfin le levier « soutenir les démarches et plans d'actions existant pour atteindre les objectifs du SAGE » nécessiterait d'être précisé car encore très vague à ce stade.

Groupe 2 : Les propositions apparaissent intéressantes à conserver et à affiner. Le **groupe souhaite que le levier 3.1.7 portant sur la conciliation de la production d'énergies et la gestion durable de l'eau soit retravaillé**. Il constate que, sur l'agrivoltaïsme, il est souvent mentionné la réduction des besoins en eau induite par ce type de projet sans que des données objectives ne soient disponibles, de même sur le flottovoltaïque, en termes d'impacts sur la qualité de l'eau, avec une vigilance à avoir sur la ressource disponible si les panneaux sont installés sur des surfaces supérieures au culot piscicole. Dans ces deux cas, **un besoin de retours d'expérience et de données objectives est nécessaire**. Pour l'hydroélectricité, le groupe souhaiterait qu'une **étude sur le potentiel de production hydroélectrique** soit menée sur les réservoirs existants et futurs.

Le groupe note également que le levier 3.1.5 portant sur un prix de l'eau potable suffisant pour réaliser les investissements nécessaires au renouvellement des réseaux présente un intérêt mais serait à travailler davantage.

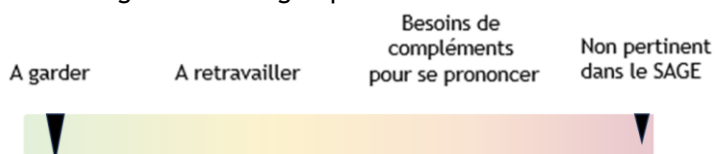
Groupe 3 : Les leviers 3.1.3 (**maintien de l'agriculture de montagne telle qu'elle est**) et 3.1.5 (**prix de l'eau**) ont interpellé le **groupe** qui **s'interroge sur le rôle du SAGE sur ces leviers**. En effet, il apparaît que le maintien de l'agriculture de montagne dépend de facteurs externes sur lesquels le SAGE n'a pas de levier et que cette proposition serait donc à écarter. Il en va de même pour le prix de l'eau et l'amélioration des réseaux, même si le groupe partage l'objectif d'améliorer le rendement des réseaux. Le seul levier du SAGE ici apparaît de la **sensibilisation mais semble trop limité au groupe pour le maintien de ce sujet tel qu'il est proposé ici**.

Concernant le levier sur le **maintien du patrimoine culturel lié à l'eau du Haut-Adour**, celui-ci présente un intérêt pour le groupe mais sa compréhension n'est **pas claire** et la proposition **mériterait d'être affinée**.

Enfin, le groupe partage le levier portant sur le soutien des démarches permettant l'atteinte des objectifs du SAGE et propose que le SAGE fasse connaître ces démarches et programmes et promeuve leur reproductibilité sur l'ensemble du territoire, lorsque cela est possible et pertinent.

- **Analyse des groupes sur l'orientation 3.2 portant sur l'anticipation et l'adaptation aux baisses de débits estivaux dans tous les domaines**

Tendance générale des groupes :



Groupe 1 : Ce groupe propose de garder l'ensemble des leviers proposés dans l'orientation, à l'exception du fait d'imposer de nouvelles pratiques de recyclage de l'eau dans l'habitat car cela ne relève pas de la compétence du SAGE.

Il propose d'affiner le levier 3.2.9 portant sur les pratiques collectives de l'eau, notamment pour celles qui présentent des avantages (réserves incendies) mais en évitant d'ajouter des enjeux

(remplissage des piscines) et de lier le levier 3.2.11 portant sur les changements de pratiques agricoles à travers la répartition des volumes prélevables et le levier 3.2.12 portant sur l'expérimentation de nouvelles pratiques et cultures plus résilientes aux évolutions climatiques et hydrologiques.

Enfin, le groupe apporte des précisions complémentaires pour enrichir et préciser les leviers avec lesquels il est en accord : concernant la prise en compte des débits d'étiage futurs dans les projets (3.2.1), il est souligné qu'elle doit être adaptée au contexte local et à la saisonnalité afin de s'assurer de la disponibilité de la ressource et du bon partage de l'eau entre les usages. En outre, le groupe propose de renforcer le cadre de gestion de l'eau actuel (3.2.10) et non de le réinterroger. Il s'agit de définir des solutions concertées pour ne pas arriver à des restrictions réglementaires et respecter les DOE. Cela intègre deux sujets : la gestion collective de l'eau d'une part et le respect des DOE d'autre part.

Groupe 2 : Le groupe est globalement favorable au maintien des propositions faites dans cette orientation mais juge **non pertinent le maintien du levier 3.2.5 visant à imposer de nouvelles pratiques de recyclage de l'eau dans l'habitat**, ainsi que le levier 3.2.6 portant sur l'adaptation des stations d'épuration, en précisant néanmoins que **le problème peut venir de la formulation de ce levier**. Le levier 3.2.9 portant sur la promotion des pratiques collectives autour de l'eau (piscines collectives plutôt qu'individuelles par exemple) et le levier 3.2.11 portant sur l'évolution de la priorisation de l'obtention de volumes d'irrigation n'apparaissent pas pertinents à maintenir. Le groupe précise sur ce dernier levier qu'il est **trop intégrateur et qu'il convient de distinguer les changements de pratiques, les changements de culture et la gestion de l'eau**. Ces leviers d'adaptation nécessitent d'être menés de front mais pas sous un levier commun. Concernant l'OUGC, le groupe s'accorde pour dire que c'est à la profession agricole de gérer la répartition des volumes et qu'un principe d'équité face à l'investissement doit être intégré et maintenu tel qu'il existe actuellement.

Groupe 3 : Le groupe est globalement favorable au maintien des propositions faites dans cette orientation mais juge **non pertinent de réinterroger du cadre de gestion actuel pour faire évoluer la période réglementaire d'étiage et les DOE (en revanche, le volet répartition des volumes apparaît pertinent)**. Ils lui semblent relever d'un niveau bassin sur lequel la CLE n'aurait pas la main [*Précision technique : le SAGE peut proposer une disposition de mise en compatibilité de l'arrêté cadre interdépartemental sur ces aspects et le SDAGE préconise d'ailleurs que les CLE réévaluent les DOE*]. Le groupe juge également qu'il **n'est pas du rôle du SAGE de faire évoluer les pratiques agricoles** dans le cadre du levier 3.2.11 et s'interroge sur la promotion de la **sobriété comme un objectif plus axé sur l'eau, quels que soient les moyens d'y parvenir**.

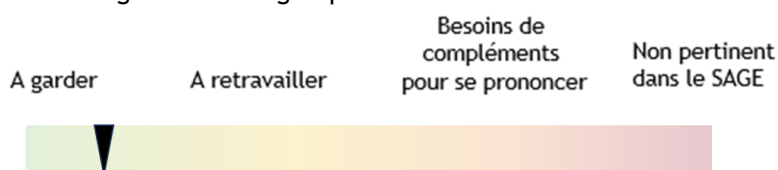
Deux leviers nécessitent des informations complémentaires pour évaluer leur pertinence : le levier 3.2.9 portant sur la promotion de pratiques collectives autour de l'eau et le levier 3.2.12 portant sur l'expérimentation de nouvelles pratiques ou cultures qui paraît plutôt relever d'un programme d'actions type PTGE, même si le SAGE peut contribuer à sensibiliser à cet enjeu et valoriser les expérimentations réalisées. En l'état, ce levier n'apparaît néanmoins pas pertinent à maintenir dans un SAGE.

Comme les groupes précédents, ce groupe propose de fusionner le levier 3.2.4 et 3.2.5 portant sur l'eau dans l'habitat en retirant la notion « d'imposer » de nouvelles pratiques de recyclage de l'eau dans l'habitat puisque le SAGE ne pourra pas porter un tel levier avec les moyens dont il dispose.

Enfin, le groupe apporte des précisions complémentaires pour enrichir et préciser les leviers avec lesquels il est en accord : le levier 3.2.1 pourra cibler l'étude Adour 2050 et ses actualisations et le levier 3.2.3 pourra cibler les documents d'urbanisme.

- **Analyse des groupes sur l'orientation 3.3 portant sur l'intégration de phénomènes nouveaux sous l'influence du changement climatique**

Tendance générale des groupes :



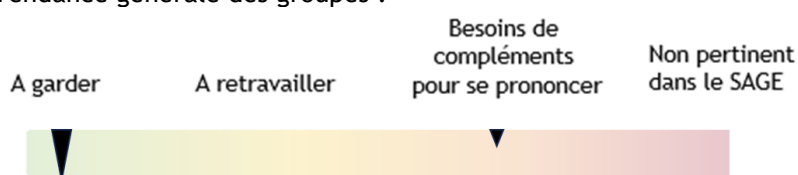
Groupe 1 : Les propositions apparaissent intéressantes à conserver et à affiner. Le groupe propose de **préciser le levier 3.3.2 portant sur le fait d'agir sur les micropolluants**. Il s'agit d'une part de définir les micropolluants à cibler, en les priorisant selon une analyse de risque. Les PFAS sont évoqués par le groupe. Des **objectifs graduels de suppression pourraient également être fixés dans le SAGE, en accompagnant des pratiques alternatives** et la mise en place de meilleures techniques disponibles, en lien avec la DREAL.

Groupe 2 : Pour le groupe, les leviers proposés apparaissent intéressants à maintenir dans le SAGE.

Groupe 3 : Pour le groupe, les propositions apparaissent intéressantes à conserver mais nécessitent d'être affinées. Sur les cyanobactéries (3.3.1), le SAGE peut notamment vulgariser les données disponibles mais il n'apparaît pas pertinent qu'il mène des études. Concernant les micropolluants, le groupe propose que le SAGE contribue à un partage d'expériences.

- **Analyse des groupes sur l'orientation 4.1 portant sur le fait de changer de regard sur l'eau et les milieux aquatiques**

Tendance générale des groupes :



Groupe 1 : Les propositions apparaissent intéressantes à conserver.

Groupe 2 : Les propositions apparaissent intéressantes à conserver, hormis le **levier 4.1.1** portant sur le développement d'un langage commun et de connaissances partagées et le **levier 4.1.3** visant à encourager le recours aux sciences participatives **dont les objectifs et les modalités n'apparaissent pas claires pour que le groupe puisse juger de leur pertinence**.

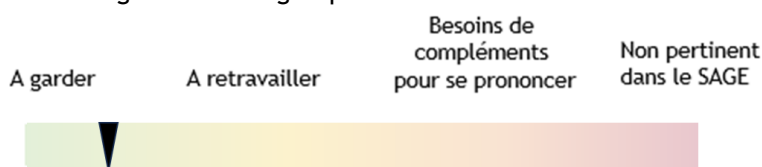
Le groupe note que faciliter la coordination des acteurs (4.1.4) suppose une bonne communication pour atteindre l'objectif fixé.

Groupe 3 : Les propositions apparaissent intéressantes à conserver, hormis le **levier 4.1.6** portant sur la **solidarité de bassin et une vision plus sociale de l'eau qui semblent être deux sujets distincts et dont le groupe a eu des difficultés à identifier les attentes concrètes vis-à-vis du SAGE pour juger de leur pertinence**.

En outre, le groupe note que le levier 4.1.2 sur l'information, la sensibilisation et la communication est à corréliser au plan de communication interSAGE.

- **Analyse des groupes sur l'orientation 4.2 portant sur le fait de replacer l'eau au cœur des projets et des choix d'aménagement**

Tendance générale des groupes :



Groupe 1 : Les propositions apparaissent intéressantes à conserver. Le groupe porte une vigilance sur la formulation du levier 4.2.3 et propose de supprimer la précision sur les réfugiés climatiques. Il suggère qu'il soit précisé que le terme « population » intègre les évolutions démographiques et les pics de fréquentation.

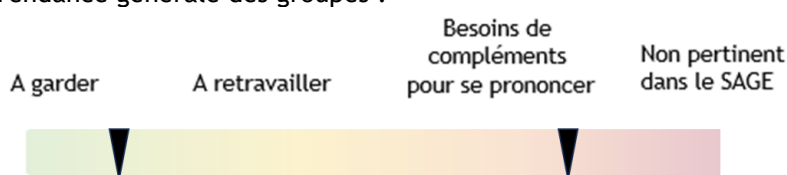
Groupe 2 : Les propositions apparaissent intéressantes à conserver, sauf concernant le **fait de conditionner l'accès à l'eau aux économies d'eau, qui fait l'objet de désaccords dans le groupe**. Pour certains, le sujet n'est pas pertinent à intégrer dans le SAGE tandis que pour d'autres il présente un intérêt mais doit être affiné davantage pour une meilleure lisibilité des attendus. Le sujet fait notamment polémique sur l'usage agricole où d'importantes économies d'eau ont été

réalisées pour certains membres du groupe et où une marge de manœuvre supplémentaire apparaît difficile.

Groupe 3 : Pour ce groupe, les propositions apparaissent intéressantes à conserver mais elles doivent encore être affinées. Le groupe considère que **conditionner l'accès à l'eau à des mesures d'économies d'eau est une bonne idée mais qu'il faut encore préciser ce levier pour le rendre plus opérationnel**. Concernant le levier 4.2.2 portant sur l'accompagnement des acteurs aux actions d'économies d'eau, le groupe propose d'enrichir ce levier en suivant les économies réalisées pour les valoriser. De même, le groupe propose d'enrichir le levier 4.2.4 sur le développement touristique au regard de l'évolution de la disponibilité en eau aux communes dont la population varie fortement l'été. Enfin, concernant le fait de **conditionner l'accueil de population aux futures ressources disponibles**, comme pour le groupe 1, **la précision sur les réfugiés climatiques interpelle ce groupe qui propose en outre de cibler les PLUi** pour y intégrer une réflexion sur l'approvisionnement en eau futur et les rejets d'eau au regard des évolutions de capacités de dilution du milieu.

- **Analyse des groupes sur l'orientation 4.3 portant sur le développement d'une culture commune autour de l'eau et des incertitudes liées au changement climatique**

Tendance générale des groupes :



Groupe 1 : Globalement, les propositions apparaissent intéressantes à conserver. Les leviers portant sur le **risque de rétractation des argiles (4.3.6) et l'intégration de scénarios de rupture** dans la prospective (4.3.7) **interrogent néanmoins sur leur pertinence et les attendus derrière ces propositions**. Concernant la rétractation des argiles, le groupe propose quelques pistes opérationnelles dont la tonte raisonnée pour conserver l'humidité des sols.

Groupe 2 : Les propositions apparaissent globalement intéressantes à conserver et à affiner. Le levier 4.3.2 sur le développement de la culture du risque et le levier 4.3.3 sur l'anticipation des risques en amont de la conception des aménagements et l'anticipation des effets cumulés entre projets nécessitent notamment d'être affinés. Le groupe souligne cependant, comme le groupe 1, que le **levier sur la réduction du risque de rétractation des argiles n'apparaît pas pertinent à intégrer au SAGE**.

Groupe 3 : Le groupe est davantage partagé sur la pertinence des propositions que les autres. Comme le premier groupe, il considère non pertinent les leviers 4.3.6 (rétractation des argiles) et 4.3.7 (scénarios de rupture). Dans les deux cas, il souligne l'intérêt des sujets mais considère que le SAGE n'est pas l'outil approprié pour porter ces sujets.

Par ailleurs, sur la compilation des données **d'évolution des risques** pour leur prise en compte dans les documents d'urbanisme (4.3.1) et le déploiement d'une **culture du risque (4.3.2)**, **le groupe s'interroge sur le rôle du SAGE**. Il souhaite des informations complémentaires pour en évaluer la pertinence et souligne que ce serait plutôt au PLUi, PGRI et PPRI d'intégrer ce type de mesures.

Enfin, le groupe apporte des vigilances complémentaires pour affiner certains leviers : le groupe souligne l'intérêt de tenir compte des effets cumulés et interactions entre les projets (levier 4.3.3) mais s'interroge sur les éléments d'analyse qui pourraient être proposés aux communes et aux aménageurs (ex : CAUE) pour les appuyer dans la déclinaison de ce levier. Des documents de communication et de sensibilisation seraient à prévoir. Concernant le levier sur l'intégration des fonctionnalités écologiques des milieux dans les projets, le groupe propose de préciser que cela doit se faire en amont des projets et que le levier peut être précisé et reformulé.

Annexe : Liste de présence

Présents :

- Collège des élus

Monsieur Castets Philippe, Communauté de communes Nord-Est Béarn
 Monsieur Ducos Christian, Communauté de communes du Pays Tarusate
 Monsieur Puyo Christian, Communauté de communes Adour Madiran
 Monsieur Laborde André, Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées
 Monsieur Lafon-Placette Lucien, Syndicat mixte de l'Adour amont
 Monsieur Labadie Bernard, Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus
 Monsieur Arriubergé Jean, Institution Adour

- Collège des usagers

Madame Argentin Cécile, France Nature Environnement Hautes-Pyrénées
 Monsieur Vauttier Florian, Union nationale des industries de carrières et de matériaux de construction de Nouvelle-Aquitaine
 Madame Chesneau Valérie, Groupement de défense sanitaire aquacole d'Aquitaine

- Collège des représentants de l'Etat

Madame Février Patricia, DDTM des Landes
 Madame Jorly Joana, DDT des Hautes-Pyrénées

Invités non membres de la CLE et membres de la CLE déjà représentés par ailleurs :

Madame Bareille Marie, Institution Adour, responsable du service gestion intégrée
 Monsieur Chasserio Yan, Département des Landes, service Agriculture et forêt
 Madame Dybul Floriane, Institution Adour, cellule d'animation du SAGE Adour amont
 Madame Guillet Paula, Département des Landes, service Environnement

Membres de la CLE excusés :

- Collège des élus

Monsieur Bedat Henri, Conseil départemental des Landes
 Monsieur Verdier Bernard, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
 Monsieur Pontico Ludovic, Communauté de communes du Plateau de Lannemezan
 Monsieur Dubicq Gilbert, Communauté de communes Chalosse Tursan
 Madame Bourretère Agathe, Institution Adour
 Monsieur Brau Nogué Pierre, Institution Adour

- Collège des usagers

Chambre d'agriculture du Gers
 Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées
 Chambre de commerce et d'industrie des Landes
 Nature en Occitanie
 Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Hautes-Pyrénées
 Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement
 Centre régional de la propriété forestière d'Occitanie
 EDF Unité de production Sud-Ouest

- Collège des représentants de l'Etat

DDTM des Pyrénées-Atlantiques
 Agence de l'eau Adour-Garonne
 Parc National des Pyrénées